

FÉDÉRATION ROYALE MAROCAINE DE NATATION

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS



COMMUNIQUÉ

N° 2/2024 – 2025

Casablanca le 16 / 11 / 2024

CHAMPIONNAT DU MAROC DE WATERPOLO U 16 GARÇONS 2024 – 2025

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Suite à la décision prise par le Comité Directeur de la FRMN lors de sa réunion du Samedi 16 / 11 / 2024 à Casablanca concernant le Championnat du Maroc de **Waterpolo U 16 Garçons**, il a été décidé de permettre aux associations engagées à ce Championnat de **recevoir au maximum 2 (Deux) joueurs** des autres associations appartenant à la même Ligue et non engagées à cette catégorie au cours de la Saison Sportive 2024 – 2025 et aux associations non engagées à ce Championnat **de donner la permission au maximum et à seulement 2 (Deux) joueurs** pour jouer avec d'autres associations et c'est l'occasion pour la Direction Technique Nationale de suivre aussi des joueurs des associations non engagées pour la Sélection des joueurs qui vont représenter le Maroc lors du Championnat Arabe de Waterpolo U 16 Garçons prévu au Maroc au mois d'Aout 2025, tout en Respectant les conditions mentionnées ci-dessous :

1 – **L'association réceptrice** doit mentionner le (s) Nom(s)-Prénom(s) du joueur ou des Deux joueurs sur la demande d'engagement pour la participation à ce Championnat.

2 - **L'association d'origine** doit saisir la FRMN par un écrit donnant la permission à 1 (Un) joueur ou bien aux 2 (Deux) joueurs concerné(s) de prendre part **uniquement au Championnat du Maroc de Waterpolo U 16 Garçons** avec l'association de leur choix.

3 – **L'association réceptrice** doit établir et adresser à la FRMN une **assurance personnelle pour chaque joueur concernée**.

Important :

Les 3 (Trois) conditions sont soumises à la Date Limite des engagements pour les compétitions de Waterpolo 2024 – 2025:

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2024.

APRÈS LA DATE LIMITE FIXÉ CI-DESSUS AUCUNE DEMANDE NE SERA ACCEPTÉE.

Le Président de la F. R. M. N.

Driss HASSA

Le Président de la C. O. C. de la F. R. M. N.

Zouheir EL MOUFTI